

OBJECTIF

Document à jour au 29/11/2019

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement CONSERVATEUR DOUBLE OPPORTUNITÉ FÉVRIER 2025. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

CONSERVATEUR DOUBLE OPPORTUNITÉ FÉVRIER 2025

Initiateur du produit : **Les Assurances Mutuelles Le Conservateur** - Entreprise régie par le Code des assurances.

Siège social : 59 rue de la Faisanderie – 75116 Paris. www.conservateur.fr. Appelez le 01 53 65 72 31 pour de plus amples informations.

Les Assurances Mutuelles Le Conservateur sont soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

ISIN : FR0013461654.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Le produit est une obligation (« note ») de droit français. Ce produit ne génère pas d'intérêts.

Objectifs

Le produit est conçu pour fournir un rendement sous forme d'un paiement en numéraire à la date d'échéance. Le montant de ce paiement dépendra de la performance de l'actif sous-jacent (l'indice CAC 40®). Le produit a une durée déterminée et se terminera à la date d'échéance, à moins qu'il ne soit remboursé par anticipation. La valeur nominale étant de 1 000 EUR, le paiement à l'échéance ne dépassera pas 1 250 EUR. Si, à l'échéance, l'actif sous-jacent se situe en baisse de plus de 25,00 % par rapport au niveau de référence initial, le montant de remboursement du produit pourrait être inférieur au montant notionnel du produit ou pourrait même être égal à zéro.

En cas de remboursement anticipé par l'Émetteur :

De la première à la quatrième année (incluse), l'Émetteur a la possibilité d'activer un remboursement par anticipation. À la date de remboursement anticipé correspondante, la valeur finale en euros du produit sera égale à :

100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros) + un gain de 5,00 % de la valeur nominale du support par année écoulée depuis la date de fin de période de commercialisation.

À l'échéance des 5 ans et 3 mois, le 14 mars 2025, la valeur finale en euros du produit sera égale à :

– Si la performance finale de l'indice de référence est supérieure ou égale à -25 % : 100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)⁽¹⁾ + 100 % de la performance absolue de l'indice CAC 40®, dans la limite de 25 % et avec un minimum à 5 %.

– Si la performance finale de l'indice de référence est inférieure à -25 % : 100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)⁽¹⁾ + 175 % de la performance négative de l'indice au-delà de -25 %, avec une perte maximum de 100 % du capital investi.

L'investisseur subit alors une perte en capital, cette perte pouvant être totale.

Définitions :

– La performance absolue correspond à la performance quand celle-ci est positive et à l'opposé de celle-ci quand elle est négative.

– La performance retenue pour l'indice CAC 40® est égale à la variation, exprimée en pourcentage, entre le niveau initial de l'indice et son niveau final.

Émetteur	Morgan Stanley B.V.	Niveau de référence initial	Le niveau de référence à la date d'évaluation initiale
Notation de l'émetteur	BBB+ (S&P), A3 (Moody's), A (Fitch) au 14 septembre 2019	Niveau de référence	Le niveau de clôture selon la source de référence
Actif sous-jacent	CAC 40® ISIN : FR000350008 Bloomberg : CAC Index	Source de référence	Euronext Paris
		Niveau de référence final	Le niveau de référence à la date d'évaluation finale
Cours d'émission	100,00 % du montant notionnel du produit	Date d'évaluation initiale	28 février 2020
		Date d'évaluation finale	28 février 2025
Devise du produit	EURO (EUR)	Dates de constatation annuelle du remboursement au gré de l'Émetteur	01 mars 2021 - 28 février 2022 28 février 2023 - 28 février 2024
Devise de l'actif sous-jacent	EUR		
Date d'émission	26 novembre 2019	Dates de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur	15 mars 2021 - 14 mars 2022 14 mars 2023 - 13 mars 2024
Date d'échéance / terme	14 mars 2025		
Montant notionnel du produit	1 000 EUR		

(1) Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou dénouement par décès), le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (CAC 40®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur Double Opportunité Février 2025, la valeur nominale est de 1 000 €.

Investisseurs de détail visés

Ce produit peut être souscrit par les souscripteurs des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (cadre fiscal « Madelin » et « PER » uniquement).

Ce produit est destiné à des clients non professionnels (via des contrats d'assurance-vie en unités de compte) recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle du produit :

- Qui ont la capacité de prendre une décision d'investissement éclairée grâce à une connaissance et une compréhension suffisantes du produit et de ses risques et avantages spécifiques, avec une expérience d'investissement et / ou de détention d'un certain nombre de produits équivalents offrant une exposition similaire sur le marché, soit de manière indépendante, soit par un conseil professionnel ;
- Qui disposent d'un horizon d'investissement correspondant à la période de détention recommandée ci-dessous ;
- Qui sont prêts à accepter un niveau de risque pour obtenir des rendements potentiels compatible avec l'indicateur synthétique de risque présenté ci-dessous.

Ce produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit comporte des risques de perte en capital. Le support ne peut pas être proposé aux ressortissants des États-Unis.

Durée de vie du produit

Le produit a pour date d'échéance le 14 mars 2025.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

RISQUE LE PLUS FAIBLE

RISQUE LE PLUS ÉLEVÉ



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit jusqu'à l'échéance le 14 mars 2025. Le risque réel peut varier si vous optez pour une sortie anticipée et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes à la suite de mouvements de marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Les pertes potentielles liées aux performances futures de l'actif sous-jacent se situent à un niveau moyen et il est très peu probable qu'une détérioration de la situation sur les marchés affecte notre capacité à vous payer. Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Investissement 10 000 €	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts			Rendement annuel moyen		
	1 an	3 ans	5 ans et 3 mois	1 an	3 ans	5 ans et 3 mois
Scénario de tensions	6 398 €	4 614 €	2 375 €	-36,02 %	-22,72 %	-23,76 %
Scénario défavorable	8 520 €	6 851 €	5 321 €	-14,80 %	-11,84 %	-11,22 %
Scénario modéré	9 582 €	9 870 €	10 500 €	-4,18 %	-0,44 %	0,92 %
Scénario favorable	10 399 €	11 240 €	12 313 €	3,99 %	3,97 %	4,00 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir au cours des 5 ans et 3 mois suivants ainsi que le rendement annualisé calculé sur une base composée, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer. En outre, vous devez noter que les résultats indiqués pour les périodes de détention intermédiaire ne reflètent pas les estimations de la valeur future du produit. Vous ne devez donc pas baser votre décision d'investissement sur les résultats indiqués pour ces périodes de détention intermédiaire. Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Cela signifie qu'il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous en sortez avant l'échéance. Dans un tel cas, il est possible que vous ne puissiez pas sortir du produit avant l'échéance, ou que vous subissiez des frais ou des pertes importants. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI LES ASSURANCES MUTUELLES LE CONSERVATEUR NE SONT PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Vous êtes exposé au risque que l'initiateur ou l'émetteur ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations concernant le produit, par exemple en cas d'insolvabilité ou de décision administrative de mesure de résolution. Cela peut avoir une incidence défavorable sur la valeur du produit et pourrait vous amener à perdre tout ou partie de votre investissement dans le produit. Le produit n'est pas un dépôt et, en tant que tel, n'est pas couvert par un système de protection des dépôts.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement (RDR) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

La période de détention retenue ci-dessous pour le calcul des coûts est égale à la période de détention recommandée soit 5 ans et 3 mois.

Investissement 10 000 €	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 3 ans	Si vous sortez après 5 ans et 3 mois
Coûts totaux	409 €	518 €	602 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	3,99 %	1,68 %	1,08 %

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an.

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,60 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins.
	Coûts de sortie	0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	n.a	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,48 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	n.a	L'incidence des commissions liées aux résultats. Le produit ne comporte pas de telles commissions.
	Commissions d'intéressement	n.a	L'incidence des commissions liées aux résultats. Le produit ne comporte pas de telles commissions.

n.a : non applicable

Aux coûts présentés dans ce tableau s'ajoutent les coûts propres au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, qui comporte des frais d'entrée et des frais de gestion sur encours. Nous vous invitons à vous reporter au document d'informations clés de ce contrat.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans et 3 mois

La période de détention recommandée ci-dessus constitue un minimum qui vous permet d'atténuer l'incidence des frais d'entrée sur le rendement de votre épargne. Vous devez vous préparer à rester investi sur ce support jusqu'à son terme (14 mars 2025). La période de détention dépend notamment de la situation patrimoniale du souscripteur, de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur, de ses objectifs de placement. En vendant le produit avant l'échéance, vous encourez le risque de recevoir un rendement inférieur à celui que vous auriez reçu si vous aviez conservé le produit jusqu'à l'échéance.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit d'investissement, la souscription et l'exécution du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, il conviendra de s'adresser au Conservateur, Cellule de traitement des réclamations, CS 41685, 75773 Paris Cedex 16 ou par voie électronique à reclamations@conservateur.fr ou en renseignant le formulaire de réclamation directement sur le site internet du Conservateur www.conservateur.fr/reclamations/formulaire-reclamation. En cas de désaccord sur la réponse donnée à la réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes aux Assurances Mutuelles Le Conservateur, à la suite, notamment, d'un nouvel examen de la réclamation, vous pouvez choisir de recourir à la Médiation de l'Assurance. Les coordonnées de la Médiation de l'Assurance ainsi que les modalités de saisine sont mentionnées sur notre site Internet www.conservateur.fr/reclamations.

Ces informations peuvent également être obtenues auprès de notre Centre d'accueil Téléphonique au 01 53 65 72 31 (numéro non surtaxé) ou sur demande écrite à l'adresse suivante : Le Conservateur, Cellule de traitement des réclamations, CS 41685, 75773 Paris Cedex 16 ou par courriel : reclamations@conservateur.fr. Les conditions du recours à la Médiation de l'assurance sont disponibles sur le site : www.mediation-assurance.org. Ces démarches sont gratuites et n'impliquent pas renonciation à tout autre recours légal.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les informations contenues dans ce Document d'Informations Clés ne constituent pas une recommandation d'achat ou de vente du produit et ne remplacent pas la consultation individuelle avec votre conseiller. Le produit n'est pas et en aucune manière parrainé, vendu ou promu par un marché boursier, un indice ou une bourse ou un sponsor d'indices associé. Des informations complémentaires sur l'indice sont disponibles auprès de l'administrateur de l'indice. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques de US Person. Le terme « US Person » est défini dans le Règlement S du Securities Act des États-Unis de 1933, tel que modifié.